AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0952
FR0000120172-FS0447

21 avril 2016

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CARREFOUR

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 19 avril 2016, complété notamment par courrier reçu le 20 avril 2016, la société Bank of America Corporation (Corporation Trust Center, Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 13 avril 2016, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés de son groupe qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société CARREFOUR et détenir, à cette date, 37 249 181 actions CARREFOUR représentant autant de droits de vote, soit 5,04% du capital et 4,44% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Bank of America, NA	19 940 419	2,70	19 940 419	2,38
Merrill Lynch International	16 916 228	2,29	16 916 228	2,02
Merrill Lynch Equity S.A.R.L.	382 195	0,05	382 195	0,05
Managed Account Advisors	9 565	0,00	9 565	0,01
Merrill Lynch Pierce Fenner and Smith	775	0,00	775	0,00
Total Bank of America Corporation	**37 249 181**	**5,04**	**37 249 181**	**4,44**

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions CARREFOUR sur le marché.

Le déclarant a précisé que Bank of America NA détient, par assimilation, à cette date, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce, 360 734 actions CARREFOUR réparties comme suit (prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) :

- 1 contrat « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 1er juillet 2016 et portant sur 870 actions[2] ;
- 1 contrat « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 25 juillet 2016 et portant sur 33 357 actions[2] ;
- 1 contrat « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 15 août 2016 et portant sur 6 023 actions[2] ;
- 2 contrats « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 23 janvier 2017 et portant sur 3 771 actions[2] ;
- 1 contrat « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 26 janvier 2017 et portant sur 1 886 actions[2] ;
- 6 contrats « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 30 janvier 2017 et portant sur 52 023 actions[2] ;
- 4 contrats « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 13 février 2017 et portant sur 39 998 actions[2] ;

[1] Sur la base d'un capital composé de 738 470 794 actions représentant 838 675 830 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Sur la base d'un delta de 1 au 13 avril 2016.

- 3 contrats « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 24 mars 2017 et portant sur 11 796 actions[2] ;
- 6 contrats « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 27 mars 2017 et portant sur 23 589 actions[2] ;
- 3 contrats « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 24 avril 2017 et portant sur 5 428 actions[2] ;
- 2 contrats « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 27 avril 2017 et portant sur 5 426 actions[2] ;
- 2 contrats « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 28 avril 2017 et portant sur 5 426 actions[2] ;
- 1 contrat « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 8 mai 2017 et portant sur 4 197 actions[2] ;
- 6 contrats « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 29 mai 2017 et portant sur 37 968 actions[2] ;
- 4 contrats « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 3 juillet 2017 et portant sur 26 actions[2] ;
- 1 contrat « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 7 juillet 2017 et portant sur 1 action[2] ;
- 1 contrat « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 28 août 2017 et portant sur 2 711 actions[2] ;
- 2 contrats « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 4 septembre 2017 et portant sur 93 283 actions[2] ;
- 1 contrat « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 14 septembre 2017 et portant sur 4 983 actions[2] ;
- 1 contrat « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 15 septembre 2017 et portant sur 4 983 actions[2] ;
- 1 contrat « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 18 septembre 2017 et portant sur 1 880 actions[2] ;
- 1 contrat « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 30 octobre 2017 et portant sur 9 680 actions[2] ;
- 1 contrat « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 17 novembre 2017 et portant sur 344 actions[2] ;
- 1 contrat « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 19 février 2018[2] et portant sur 5 554 actions[2] ;
- 1 contrat « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 26 février 2018[2] et portant sur 5 531 actions[2].

Le déclarant a précisé que Merrill Lynch International détient, par assimilation, à cette date, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce, 1 030 050 actions CARREFOUR réparties comme suit (prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) :

- 1 contrat « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 29 avril 2016 et portant sur 2 159 actions[2] ;
- 1 contrat « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 15 septembre 2016 et portant sur 89 actions[2] ;
- 1 contrat « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 25 octobre 2016 et portant sur 4 018 actions[2] ;
- 1 contrat « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 9 décembre 2016 et portant sur 14 630 actions[2] ;
- 1 contrat « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 30 décembre 2016 et portant sur 36 050 actions[2] ;
- 1 contrat « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 30 janvier 2017 et portant sur 19 291 actions[2] ;
- 1 contrat « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 3 avril 2017 et portant sur 36 030 actions[2] ;
- 1 contrat « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 15 juin 2017 et portant sur 538 actions[2] ;
- 1 contrat « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 19 juin 2017 et portant sur 31 actions[2] ;
- 3 contrats « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 4 mai 2017 et portant sur 325 891 actions[2] ;
- 1 contrat « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 2 octobre 2017 et portant sur 587 246 actions[2] ;
- 1 contrat « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 13 mars 2017 et portant sur 4 077 actions[2].

Le déclarant a précisé que Bank of America NA détient, par assimilation, à cette date, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce, 19 566 671 actions CARREFOUR réparties comme suit (prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) :

- 48 options d'achat de gré à gré à dénouement en numéraire, exerçables entre le 4 mai 2020 et le 7 juillet 2021 au prix de 36,72 €, représentant 10 701 431 actions CARREFOUR (sur la base d'un delta compris entre 0,323 et 0,371 au 13 avril 2016) ;
- 48 options de vente de gré à gré à dénouement en numéraire, exerçables entre le 4 mai 2020 et le 7 juillet 2021 au prix de 21,32 €, représentant 8 865 239 actions CARREFOUR (sur la base d'un delta compris entre 0,285 et 0,291 au 13 avril 2016).

Le déclarant a précisé que Merrill Lynch International détient, par assimilation, à cette date, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce, 744 122 actions CARREFOUR réparties comme suit (prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) :

- 3 options d'achat de gré à gré à dénouement physique, exerçables le 17 juin 2016 à un prix compris entre 23,79 € et 27,94 €, représentant 54 141 actions CARREFOUR ;
- 2 options d'achat cotées à dénouement physique, exerçables par anticipation jusqu'au 16 décembre 2016 au prix de 36 €, représentant 350 000 actions CARREFOUR ;
- 1 option de vente de gré à gré à dénouement physique, exerçable le 17 juin 2016 au prix de 24,29 €, représentant 14 169 actions CARREFOUR ;
- 3 options de vente de gré à gré à dénouement physique, exerçables le 16 décembre 2016 à un prix compris entre 28,68 € et 32,56 €, représentant 25 812 actions CARREFOUR ;
- 2 options de vente cotées à dénouement physique, exerçables par anticipation jusqu'au 16 décembre 2016 au prix de 24 €, représentant 300 000 actions CARREFOUR.

Enfin, le déclarant a précisé que Merrill Lynch International et Merrill Lynch Equity S.A.R.L. détiennent, respectivement, par assimilation, à cette date, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, 2 518 052 actions CARREFOUR et 364 390 actions CARREFOUR (prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) au titre d'une faculté de rappel à tout moment desdites actions.

2. Par le même courrier, la société Bank of America Corporation a déclaré avoir franchi en baisse, le 14 avril 2016, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés de son groupe qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société CARREFOUR et détenir, à cette date, 23 506 actions CARREFOUR représentant autant de droits de vote, soit 0,003% du capital et 0,003% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Bank of America, NA	13 013	0,002	13 013	0,002
Managed Account Advisors	9 718	0,001	9 718	0,001
Merrill Lynch Pierce Fenner and Smith	775	0,000	775	0,000
Total Bank of America Corporation	**23 506**	**0,003**	**23 506**	**0,003**

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions CARREFOUR sur le marché. A cette occasion, Bank of America Corporation a précisé bénéficier de l'exemption prévue aux articles L.233-7 IV, 3° du code de commerce et 223-13 I, 2° du règlement général, laquelle lui permet de ne pas prendre en compte les actions qu'elle continue de détenir dans le portefeuille de négociation de ses filiales, dès lors que celles-ci représentent moins de 5% du capital ou des droits de vote de CARREFOUR.

3. Par le même courrier, la société Bank of America Corporation a déclaré avoir franchi en hausse, le 15 avril 2016, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés de son groupe qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société CARREFOUR et détenir, 37 994 334 actions CARREFOUR représentant autant de droits de vote, soit 5,15% du capital et 4,53% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Bank of America, NA	19 997 130	2,71	19 997 130	2,38
Merrill Lynch International	17 861 634	2,42	17 861 634	2,13
Merrill Lynch Equity S.A.R.L.	125 128	0,02	125 128	0,01
Managed Account Advisors	9 666	0,00	9 666	0,00
Merrill Lynch Pierce Fenner and Smith	775	0,00	775	0,00
Total Bank of America Corporation	**37 994 334**	**5,15**	**37 994 334**	**4,53**

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions CARREFOUR sur le marché.

Le déclarant a précisé que Bank of America NA détient, par assimilation, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce, 360 734 actions CARREFOUR réparties comme suit (prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa):

- 1 contrat « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 1er juillet 2016 et portant sur 870 actions[3] ;
- 1 contrat « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 25 juillet 2016 et portant sur 33 357 actions[3] ;
- 1 contrat « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 15 août 2016 et portant sur 6 023 actions[3] ;
- 2 contrats « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 23 janvier 2017 et portant sur 3 771 actions[3] ;
- 1 contrat « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 26 janvier 2017 et portant sur 1 886 actions[3] ;
- 6 contrats « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 30 janvier 2017 et portant sur 52 023 actions[3] ;
- 4 contrats « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 13 février 2017 et portant sur 39 998 actions[3] ;
- 3 contrats « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 24 mars 2017 et portant sur 11 796 actions[3] ;
- 6 contrats « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 27 mars 2017 et portant sur 23 589 actions[3] ;
- 3 contrats « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 24 avril 2017 et portant sur 5 428 actions[3] ;
- 2 contrats « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 27 avril 2017 et portant sur 5 426 actions[3] ;
- 2 contrats « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 28 avril 2017 et portant sur 5 426 actions[3] ;
- 1 contrat « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 8 mai 2017 et portant sur 4 197 actions[3] ;
- 6 contrats « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 29 mai 2017 et portant sur 37 968 actions[3] ;
- 4 contrats « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 3 juillet 2017 et portant sur 26 actions[3] ;
- 1 contrat « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 7 juillet 2017 et portant sur 1 action[3] ;
- 1 contrat « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 28 août 2017 et portant sur 2 711 actions[3] ;
- 2 contrats « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 4 septembre 2017 et portant sur 93 283 actions[3] ;
- 1 contrat « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 14 septembre 2017 et portant sur 4 983 actions[3] ;
- 1 contrat « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 15 septembre 2017 et portant sur 4 983 actions[3] ;
- 1 contrat « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 18 septembre 2017 et portant sur 1 880 actions[3] ;
- 1 contrat « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 30 octobre 2017 et portant sur 9 680 actions[3] ;
- 1 contrat « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 17 novembre 2017 et portant sur 344 actions[3] ;
- 1 contrat « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 19 février 2018[3] et portant sur 5 554 actions[3] ;
- 1 contrat « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 26 février 2018[3] et portant sur 5 531 actions[3].

Le déclarant a précisé que Merrill Lynch International détient, par assimilation, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce, 1 048 151 actions CARREFOUR réparties comme suit (prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) :

- 1 contrat « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 29 avril 2016 et portant sur 1 066 actions[3] ;
- 1 contrat « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 25 octobre 2016 et portant sur 5 713 actions[3] ;
- 1 contrat « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 9 décembre 2016 et portant sur 14 630 actions[3] ;
- 1 contrat « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 30 décembre 2016 et portant sur 39 536 actions[3] ;
- 1 contrat « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 30 janvier 2017 et portant 22 459 actions[3] ;
- 1 contrat « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 13 mars 2017 et portant 4 077 actions[3] ;
- 1 contrat « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 4 avril 2017 et portant 40 401 actions[3] ;
- 3 contrats « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 4 mai 2017 et portant 325 891 actions[3] ;
- 1 contrat « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 19 juin 2017 et portant 90 actions[3] ;

[3] Sur la base d'un delta de 1 au 15 avril 2016.

- 1 contrat « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 2 octobre 2017 et portant 587 246 actions[3] ;
- 1 contrat « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 5 octobre 2017 et portant 7 042 actions[3].

Le déclarant a précisé que Bank of America NA détient, par assimilation, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce, 19 623 387 actions CARREFOUR réparties comme suit (prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) :

- 48 options d'achat de gré à gré à dénouement en numéraire, exerçables entre le 4 mai 2020 et le 7 juillet 2021 au prix de 36,72 €, représentant 11 378 449 actions CARREFOUR (sur la base d'un delta compris entre 0,347 et 0,392 au 15 avril 2016) ;
- 48 options de vente de gré à gré à dénouement en numéraire, exerçables entre le 4 mai 2020 et le 7 juillet 2021 au prix de 21,32 €, représentant 8 244 937 actions CARREFOUR (sur la base d'un delta compris entre 0,266 et 0,270 au 15 avril 2016).

Le déclarant a précisé que Merrill Lynch International détient, par assimilation, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, 744 122 actions CARREFOUR réparties comme suit (prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) :

- 3 options d'achat de gré à gré à dénouement physique, exerçables le 17 juin 2016 à un prix compris entre 23,79 € et 27,94 €, représentant 54 141 actions CARREFOUR ;
- 2 options d'achat cotées à dénouement physique, exerçables par anticipation jusqu'au 16 décembre 2016 au prix de 36 €, représentant 350 000 actions CARREFOUR ;
- 1 option de vente de gré à gré à dénouement physique, exerçable le 17 juin 2016 au prix de 24,29 €, représentant 14 169 actions CARREFOUR ;
- 3 options de vente de gré à gré à dénouement physique, exerçables le 16 décembre 2016 à un prix compris entre 28,68 € et 32,56 €, représentant 25 812 actions CARREFOUR ;
- 2 options de vente cotées à dénouement physique, exerçables par anticipation jusqu'au 16 décembre 2016 au prix de 24 €, représentant 300 000 actions CARREFOUR.

Enfin, le déclarant a précisé que Merrill Lynch International et Merrill Lynch Equity S.A.R.L. détiennent, respectivement, par assimilation, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, 2 516 795 actions CARREFOUR et 125 128 actions CARREFOUR (prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) au titre d'une faculté de rappel à tout moment desdites actions.